

Françoise Lauwaert, *Recevoir, conserver, transmettre : l'adoption dans l'histoire de la famille chinoise. Aspects religieux, sociaux et juridiques*. Bruxelles, Institut Belge des Hautes Études Chinoises, 1991. 228 pages (Mélanges chinois et bouddhiques, vol. XXIV). FB 1 500,00

Disons-le sans tarder : l'ouvrage de Françoise Lauwaert est une importante contribution à notre connaissance de l'organisation traditionnelle de la famille et des lignages chinois.

Basant son étude sur des sources abondantes et variées (textes classiques, histoires dynastiques, écrits littéraires, codes des Tang et des Qing et surtout actes judiciaires de l'époque Qing), l'auteur a réussi, en moins de deux cents pages, à nous livrer : 1) un traitement quasi complet de l'établissement de la pratique orthodoxe de l'adoption telle qu'elle est définie dans le *Livre des rites* sous les Han occidentaux, qui est resté très longtemps le principal texte de référence pour toutes les disputes intellectuelles et juridiques concernant ce problème ; 2) une analyse des écarts entre l'esprit et la lettre, et notamment des distorsions entre les règlements et la réalité quotidienne ; 3) une description de cas concrets d'adoption, relevés dans des textes historiques et surtout littéraires.

Elle nous décrit ainsi les différents types d'adoption pratiqués dans la société chinoise : du type canonique, qui consiste pour une famille sans descendance à adopter un enfant mâle pour perpétuer la lignée, au choix d'une fille qu'on élève pour en faire une bru (cas du *tongyangxi* que l'auteur définit avec raison comme quelqu'un d'intermédiaire entre une fille et une bru), en passant par l'« adoption » d'un futur gendre destiné à épouser la fille de la maison, toujours pour que cette dernière donne naissance à des héritiers.

Les problèmes de l'adoption propres à la société chinoise traditionnelle sont bien mis en évidence. Si chacun se devait d'assurer sa descendance, les adoptants se heurtaient à deux contradictions majeures de type moral, voire religieux : d'une part, il leur était formellement déconseillé d'intégrer dans leur famille un élément étranger, d'autre part, ils étaient tenus pour responsables de la violation du principe sacro-saint de « piété filiale » par l'adopté vis-à-vis de ses parents naturels.

C'est pour tenter de résoudre la première de ces contradictions que les ritualistes et les conseillers légistes limitèrent l'adoption à des parents très proches, en fait, bien souvent, aux simples neveux qui portaient le même nom (fils de frères). Cette restriction, qui devait créer bon nombre de querelles d'héritage, ne fut évidemment pas toujours respectée, surtout par « les gens des ruelles et des villages » (p. 69), comme l'attestent plusieurs sources.

La seconde contradiction devait être à l'origine de controverses sur l'interprétation des rites et même de conflits politiques graves dans deux cas célèbres de succession impériale, sous les Song lorsque le prince de Pu monta sur le trône au <sup>xii</sup>e siècle, et sous les Ming lorsque Jiajing succéda à Zhengde au <sup>xvi</sup>e siècle. Tous les deux, en effet, avaient été adoptés par des empereurs qui n'avaient pas d'héritier. Des polémiques sans fin eurent alors lieu pour savoir quelles appellations posthumes devaient être accordées à leurs parents biologiques défunts.

Ces deux contradictions sont certainement à l'origine, comme le montre l'auteur, de l'absence en Chine de tout consensus sur le problème de l'adoption et de manœuvres politiques et judiciaires de grande envergure. La situation de la Chine était bien différente, à cet égard, de celle du Japon de l'ère Tokugawa ou de celle de l'Europe après le <sup>xiii</sup>e siècle, conclut François Lauwaert. Mais c'est précisément cette complexité des lignages, véritables entreprises contrecarrées par des impératifs moraux et religieux, qui rend le cas de la Chine intéressant.

*L'adoption dans l'histoire de la famille chinoise* est un livre d'anthropologie et il serait évidemment malséant de lui reprocher de ne pas être un ouvrage d'histoire. Mais, comme l'indique le titre, l'auteur est très consciente des évolutions, tout au long de son étude, et on ne peut s'empêcher de penser parfois que des analyses proprement diachroniques lui auraient sans doute permis de préciser et d'affiner ses analyses.

Il en est ainsi, par exemple, du chapitre sur la maternité, basé essentiellement sur les informations contenues dans le code des Qing et dans les *Xing'an huilan*, la collection des actes judiciaires des Qing. Les mères répudiées ou les femmes divorcées y sont décrites comme des victimes tragiques du système n'ayant plus le droit de voir leurs enfants. Certes, mais il s'agit là surtout d'une situation conjoncturelle. Ce n'est que sous

les Ming et les Qing que le culte de la chasteté féminine a été d'une importance telle qu'il a pratiquement interdit tout remariage des veuves et imposé des contraintes strictes sur les liens que pouvaient garder avec leurs fils issus d'un premier lit les femmes désobéissantes remariées.

Cette situation, loin de se vérifier à toutes les époques, reflète les préoccupations morales de la fin des Ming, préoccupations qu'explique l'anxiété croissante des lettrés confucéens, eu égard aux questions traditionnelles de rites et de convenances (*li*). Cette anxiété était elle-même la conséquence de l'« anarchie » intellectuelle et de la décadence politique qui caractérisèrent la fin du xvr<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce contexte culturel d'un retour à une pure orthodoxie qui n'avait jamais été appliquée (ou si peu) que le compendium important *Duli tongkao* (Examen exhaustif des rites), sur lequel l'auteur a fondé l'essentiel de son analyse, a été publié en 1696. Des remarques similaires peuvent être faites au sujet de la nature et de l'organisation des lignages chinois. La conception classique de ces derniers date bien de l'antiquité, et l'établissement de domaines « de charité » pour les pauvres d'un clan, de l'époque de Fang Zhongyan (989-1052), sous les Song. Il n'en reste pas moins que la prolifération des lignages conformes au « modèle culturel standard » promulgué par l'État date seulement de la fin des Ming, et surtout dans les régions de l'est et du sud-est de la Chine.

Plusieurs chercheurs, notamment David Faure<sup>1</sup>, expliquent ce phénomène nouveau par la pression et l'influence croissante du pouvoir central sur les sociétés locales dans la Chine prémoderne. Ainsi les discours sur l'adoption, tels qu'ils apparaissent par exemple dans le code des Qing, et qui sont considérés par l'auteur comme une survivance typique de la politique des lignages, seraient davantage analysables, à mon avis, comme un moyen, pour l'État des Qing, d'exercer un pouvoir culturel grandissant. Pour ces deux exemples, les problèmes me paraissent autant historiques qu'anthropologiques. Je voudrais enfin signaler une exception notable (bien que limitée dans le temps et dans l'espace) à la fine analyse structurale sur l'adoption que propose F. Lauwaert : le système du « delayed transfer

1 David Faure, « The Lineage as a Cultural Invention. The Case of the Pearl River Delta », *Modern China*, 15 (1), 1989, pp. 4-36.

mariage » tel qu'il est décrit dans le livre de Janice Stockart<sup>2</sup>. Il contredit en tous points l'affirmation de l'auteur selon laquelle « la femme chinoise pourrait être définie comme un être qui ne peut adopter légitimement, car elle n'a rien à transmettre » (p. 140). En effet, les vieilles filles rebelles à tout mariage, dans le delta de Canton, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, adoptaient des filles pour leur transmettre par héritage toutes leurs richesses. Ces dernières les vénéraient après leur mort exactement comme le faisaient les enfants mâles dans les familles traditionnelles.

On peut penser, bien sûr, et J. Stockart elle-même le suggère, que ces coutumes n'étaient pas d'origine Han. Mais les arguments d'Helen Siu contre une telle hypothèse sont très convaincants<sup>3</sup>. Elle montre en outre qu'il existait une dialectique subtile entre les configurations « locales » et une administration d'État qui cherchait à empiéter sur leurs prérogatives. La population locale pouvait alors manipuler diverses ressources culturelles (locales ou nationales) en fonction de ses souhaits et de ses intérêts sociaux. Le cas du delta de Canton n'est probablement pas le seul qui offre ainsi une variante régionale si différente du modèle orthodoxe sur les questions de mariage et d'adoption.

Les quelques remarques qui précèdent ne remettent naturellement pas en cause la pertinence des analyses de F. Lauwaert. Elles permettent tout au plus d'indiquer que les problèmes sont sans doute plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord, ce dont l'auteur, d'ailleurs, était consciente, puisqu'elle admet modestement, p. 185, que « nous ignorons encore presque tout de la vie réelle des Chinois, que ce soit dans le passé ou à l'époque moderne ». Aucun ouvrage ne pourrait traiter aujourd'hui de cette question délicate de l'adoption sous tous ses aspects régionaux et historiques.

F. Lauwaert a choisi de centrer son étude sur une analyse détaillée de l'orthodoxie confucéenne en la matière et sur des exemples standards qui

2 Janice Stockart, *Daughters of the Canton Delta. Marriage Patterns and Economic Strategies in South China, 1860-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1989.

3 Helen Siu, « Where were the women ? Rethinking marriage resistance and regional culture in South China », *Late Imperial China*, 11 (2), 1990, pp. 32-62.

reflètent cette orthodoxie et qui apparaissent dans le code des Tang et des Qing. Elle a parfaitement réussi cette entreprise, en maniant notamment des textes difficiles, bien choisis, et traduits avec autant de soin que d'intelligence.

**Kiche Angela Leung**  
Academia Sinica, Taiwan

**Rubie S. Watson et Patricia Buckley Ebrey (éds.), *Marriage and Inequality in Chinese Society*. Berkeley/Los Angeles/Oxford, University of California Press, 1991. 385 pages**

Une historienne, Patricia Buckley Ebrey, et une anthropologue, Rubie S. Watson, dont les travaux ont souvent eu pour thème le mariage et la famille, proposent ici un recueil de textes analysant les liens entre mariage et inégalité au sein de la société chinoise. Il est difficile de rendre compte de ce livre qui couvre une longue période historique, découpée par la chronologie classique en tranches bien distinctes. L'ouvrage s'ouvre en effet sur une analyse des mariages de l'élite dirigeante pendant la période des Printemps et Automnes (Melvin P. Thatcher, pp. 25-57) et s'achève par une évocation des liens tissés entre les femmes, la propriété et la loi, dans la République populaire de Chine (Jonathan K. Ocko, pp. 313-346). Il abolit ainsi à la fois des frontières disciplinaires (des sociologues, des historiens et des anthropologues y confrontent leurs points de vue) et chronologiques. Ce projet ambitieux comportait une menace. Le choix de la très longue durée pouvait nuire à la cohérence du volume. Ce danger est écarté grâce à une définition très précise du problème que les différents auteurs sont invités à analyser : les relations entre le mariage et les inégalités sociales, politiques et économiques. Ces relations sont appréhendées surtout à travers une étude du choix du conjoint et de la nature comme de l'ampleur des prestations matrimoniales.

L'intérêt de cet ouvrage réside justement dans le fait qu'il rassemble des données concernant des périodes très différentes, ce qui permet de réviser